

Formation Professionnelle Certifiante

*Club de Rire2
Spécialisation :
séance de « Rire sans Raison »
en maison de retraite
et en entreprise*

Animé par Chantal Fourcault & Albert Solal


27 & 28 février à Saint-Antoine l'Abbaye (Isère)

Prise en charge possible par l'



06 25 15 40 24

arclown@clown.asso.fr
www.clown.asso.fr

Association Arts, Rire Clown et Compagnie
Adresse postale : 18 Bvd Kennedy 66100 Perpignan—siège social : L'enclos 38160 Saint Antoine l'Abbaye
Tel : 09 70 44 70 80 (coût appel local depuis un poste fixe) * Fax : 04 86 17 24 95
SIRET : 484 129 358 00038 * n° cnil : 1204812 * Licence : 2-1014134 Référencé par 

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 8238 04162 38 auprès du préfet de région Rhône-Alpes »

Sommaire

- ⇒ **Notre méthode**
- ⇒ **L'itinéraire pédagogique**
- ⇒ **Les objectifs**
- ⇒ **L'intervenant**
- ⇒ **Fiche Technique**
- ⇒ **La prise en charge de nos formations**
- ⇒ **Bulletin d'inscription**

↳ Notre méthode

La méthode Arts, Rire, Clown et Compagnie repose avant tout sur le respect du processus du stagiaire. Elle met au premier plan l'expérience. La théorie et les techniques ne sont utilisées que pour faciliter celle-ci.

Elle puise ses bases dans la psychologie humaniste, la Gestalt et l'approche systémique. Elle est libre de tout courant de pensée religieux, philosophique, politique, syndicale, spirituel et **accepte à priori et sans réserve la vision du monde du stagiaire.**

Elle est majoritairement expérientielle. Elle facilite l'expression personnelle au cours de jeux et d'improvisations. Elle exclut toute analyse "psychologisante" ou "théoréduisante", et permet ainsi à chacun de prendre en charge le sens de sa propre expression.

Elle vise, au delà de l'apprentissage d'un mode d'expression, à favoriser l'épanouissement et la créativité de la personne.

Bien entendu, la méthode utilisée dans cette formation est la même que celle qui vous est transmise.

Un réseau via Internet soutiendra les projets individuels en gardant un lien groupal.

Enfin, un soutien individuel et personnalisé facilitera l'intégration professionnelle de la formation.

Notre éthique et notre déontologie reposent sur la confidentialité réciproque, la bienveillance, le respect de l'intégrité, de la différence et des valeurs propres de chacun. Nous observons une attitude de réserve en toutes circonstances et nous sommes les garants du bon déroulement du séminaire.

Est concerné(e) par cette formation :

*Toute personne certifiée à l'animation d'un Club de Rire (tout certificat reconnu, quel que soit le pays ou l'organisme) souhaitant acquérir les outils d'animation pour groupe constitué, à partir de la méthode **Arts, Rire, Clown et Compagnie** créée par Albert Solal.*

↳ **L'itinéraire pédagogique**

La formation « **Club de Rire2** » est essentiellement centrée sur l'animation d'une séance de Rire sans raison dans le cadre d'une institution ou d'une entreprise.

Le samedi

Après un accueil personnalisé, nous nous préparerons à intervenir dans une maison de retraite de la région.

Après le repas nous nous déplacerons dans un établissement afin d'animer et de débriefer plusieurs séances de Rire Sans Raison avec des personnes âgées.

En soirée nous échangerons lors d'une séance partage/question/réponse.

Le dimanche

Consacrée à l'entreprise, cette journée abordera autant la séance elle-même que la manière de démarcher les entreprises, la préparation et l'adaptation au cadre et à l'objectif définis avec le commanditaire.

Important : chacun des participants animera au moins une séance complète lors de cette formation.

Un bilan clôturera ce séminaire

↳ **Les objectifs**

À l'issue de cette formation, l'animateur/trice aura :

Sur le plan de l'animation

- ⇒ Acquis des méthodes et des principes pour préparer et animer une séance de « Rire sans Raison » en maison de retraite et en entreprise
- ⇒ Pris le temps de remettre en question sa pratique
- ⇒ Acquis des techniques et outils lui permettant de décupler l'impact de ses interventions

Sur le plan personnel

- ⇒ Développé son capital confiance
- ⇒ Acquis de l'aisance et de la créativité pour adapter ses intervention à des contextes différents
- ⇒ Augmenté sa capacité à oser et à s'engager dans l'action
- ⇒ Appris à être disponible à soi et aux autres dans un esprit de coopération

Évaluation

La certification repose sur une synthèse en fin de formation :

- Animation par chaque stagiaire d'une séance
- Justification de sa pratique
- Validation par le responsable de formation

Et Ensuite ?

- conseil et soutien par mail à la mise en place d'interventions ponctuelles ou pérennes

↳ Les intervenants



Chantal FOURCAULT

54 ans, ex-enseignante (anglais), comédienne, animatrice de stage de développement personnel de Clown et de théâtre.

Formatrice et coordonnatrice nationale des interventions « Clowns Z'Hôpitaux », son Clown s'appelle Dr Crystal.

Elle est aussi la directrice pédagogique de La Poissonnerie (école des arts et métiers du Clown et du Rire). Passionnée par le théâtre, le rire et la communication entre les personnes, elle recherche tout ce qui peut contribuer à l'éveil de l'être en soi.



Albert SOLAL

49 ans, fondateur d'ARClown, de « La Poissonnerie » et de « Clowns Z'Hôpitaux ».

Formateur de formateur, conférencier et art-thérapeute, il tente de diffuser le rire partout où il est appelé à intervenir et dans sa vie privée.

Sa devise : « quand on aime par rire, il n'y a pas de guérison possible ! » René Goscinny (1926/1977)

Leur expérience et leur savoir-faire les à conduit à intervenir dans de nombreuses entreprises et institution :

Acergy, L'Oréal, Décathlon, Aérospatiale, EDF, CJD, UPE, ARRPE, IFSI, IRTS, BudgetVoyages.com, Conseils Généraux, Conseils régionaux...

⇒ **Formations proposées toute l'année :**

- **Formation Clown et Rire : 3 spécialisations :** *Clown à l'hôpital, Animatrice d'Atelier Clown et Rire, Clown Théâtre*
- **4 étapes Clown :** « Découverte », « Un air de Clown », « Les planches à Clown », « Clown de Rire, Rire de Clown » sur toute la France
- **Stages Clown sur une semaine :** "Tous Clowns"
- **Stages Clown à Thème :** *Danse, Musique, Nature, Conte*
- **Stages Clown dans le désert Marocain :** « Désert et voix de Clown » « Tous Clowns »
- **Tous les été depuis 1993 :** "Création théâtrale" en 2010 « le chevalier à l'armure rouillée ! »

↳ Fiche technique

- **Typologie :** Formation Professionnelle
- **Pré-requis :**
 - ⇒ être animateur certifié de « Club de Rire » (quel que soit le centre de formation)
 - ⇒ entretien avec Chantal Fourcault, responsable de formation
- **Nombre maximum de participants :** 20
- **Durée :** 2 jours soit 14 heures
- **Dates :** 27 et 28 février 2010
- **Lieu :** vous serez accueillis dans un grand bâtiment classé du beau village médiéval de Saint-Antoine l'Abbaye, à une petite heure du Vercors (38).
- **Type Pédagogique :** Présentiel
- **Processus d'inscription :**

Financement individuel (étalement possible 3 mois)	Formation continue
J'envoie le bulletin d'inscription accompagné des arrhes : 85 € Entretien téléphonique avec le responsable de formation pour valider mon inscription	J'envoie le bulletin d'inscription Je reçois les documents à remettre à l'organisme de prise en charge J'envoie le justificatif de dépôt de dossier de prise en charge Entretien téléphonique avec le responsable de formation pour valider mon inscription

Hébergement en pension complète en supplément : 54.50 €
(+ 15 € adhésion individuelle obligatoire pour le lieu du stage)

Conditions de participation

Inscription

Votre inscription est enregistrée à réception d'un document écrit (bulletin d'inscription transmis par courrier, fax ou e-mail) et du montant des arrhes (en cas d'inscription individuelle). Pour chaque inscription, une convention de formation vous est adressée en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé.

Votre inscription est conditionnée par un entretien téléphonique avec le responsable de formation. Nous vous contacterons à la réception de votre bulletin d'inscription.

Règlement

Toute formation commencée est due en entier, sauf cas de force majeure justifié. Les repas et l'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Le règlement peut être effectué en plusieurs échéances selon un calendrier préétabli, par chèque ou prélèvements automatiques.

En cas de paiement effectué par un OPCA, nous vous transmettons un dossier de demande de prise en charge à remettre avant le début de formation auprès de l'OPCA dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué sur l'exemplaire de la convention que vous retournez signé à l'association ARTS RIRE CLOWN ET COMPAGNIE.

En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence vous sera facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée (au tarif individuel), en attente de cet accord.

Cas d'empêchement d'un participant

Les demandes de report ou d'annulation sont limitées aux seuls cas de force majeure justifiés.

En cas de désistement moins d'un mois avant le début de la formation, 50% du montant de la formation restent acquis à Arts Rire Clown et Compagnie. Moins d'une semaine avant le début de la formation, la totalité du coût de la formation est due.

La prise en charge de nos formations

L'ensemble de nos actions de formations s'inscrit dans le champ de la formation professionnelle et continue, dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances, prévues par l'article L900-2 du code du travail.

L'association Arts Rire Clown et Compagnie est enregistrée sous le n°82-38-04162-38 auprès du Préfet de Région Rhône-Alpes.

La pré inscription est prise en compte à la réception du bulletin d'inscription du stage ou de la formation choisie portant la mention *Prise en charge* ou *formation continue*. Nous vous transmettons par retour de courrier les documents nécessaires au montage de votre dossier par votre organisme de prise en charge.

L'inscription définitive n'intervient qu'à la réception du devis de formation signé par l'organisme.

Contactez-nous pour toute question relative à votre situation (coordonnées en première page).



- **Salariés**

Organisme à contacter : Employeur

Critères de prise en charge :

Le Droit individuel à la formation (DIF) :

salarié en CDI à temps plein

un an d'ancienneté

Droit à 20h par an plafonné à 120h

salarié en CDI à temps partiel

Un an d'ancienneté

Droit à 20h par an au prorata du nombre d'heures de travail plafonné à 120h

salarié en CDD

Selon l'entreprise

Droit à 20h par an au prorata du nombre d'heures de travail plafonné à 120h

Quelques caractéristiques du droit individuel à la formation

- Chaque année, le salarié est informé par écrit du nombre d'heures de formation qui lui sont acquises au titre du DIF.

- L'initiative d'utiliser ces heures de formation revient au salarié.

- Le choix de la formation fait l'objet d'un accord écrit entre le salarié et l'employeur.

- La formation se déroule hors du temps de travail, sauf accord collectif.

Si la formation se déroule hors du temps de travail, le salarié reçoit une allocation de formation correspondant à 50 % de son salaire net.

Si la formation se déroule pendant le temps de travail, la rémunération du salarié est maintenue.

L'employeur prend en charge les frais de formation, ainsi que, le cas échéant, l'allocation de formation versée au salarié.

Le Congé Individuel de Formation (CIF)

24 mois d'expérience professionnelle dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

L'organisme de prise en charge prendra en charge totalement ou partiellement les frais de votre formation ainsi que votre rémunération durant votre absence de l'entreprise.

www.fongecif.com/Page/FFongecif.htm

www.uniformation.fr

www.centre-inffo.fr

- **Fonctionnaires**

Organisme à contacter : votre responsable des ressources humaines

C'est l'administration à laquelle est affilié le fonctionnaire qui prend en charge les frais de formation.

Les formations peuvent se dérouler entièrement ou partiellement durant le temps de travail. Dans ce dernier cas, les agents doivent recevoir une allocation de formation.

Les conditions de prise en charge sont identiques aux salariés.

- **Travailleurs indépendants**

Organisme à contacter : selon votre situation :

Chef d'entreprise, travailleurs indépendants, commerçants...

AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises). www.agefice.fr

Les critères de prise en charge dépendent de votre activité.

Médecins libéraux

FAF-PM (Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale (médecins libéraux))

www.faf-pm.org

Délai impératif de 30 jours pour le retour des dossiers.

Travailleurs indépendants hors médecins libéraux

FIF-PL (Fonds Interprofessionnel des Professionnels Libéraux (hors médecins)).

www.fifpl.fr

Les critères de prise en charge dépendent de votre activité. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site à l'adresse <http://www.fifpl.fr/pages/consulter.php>

Il est impératif d'adresser un Formulaire de Demande de Prise en Charge dûment complété avant le dernier jour de formation.

- **Intermittents du spectacle**

Organisme à contacter : délégation régionale de l'Afdas

Pour trouver votre délégation régionale, connectez-vous sur www.afdas.com

Le congé individuel de formation (CIF)

Trois conditions doivent être réunies (recevabilité appréciée au moment du dépôt du dossier) :

- ⇒ Ancienneté professionnelle de 2 ans
- ⇒ Volume d'activité de 220 jours de travail ou cachets répartis sur les 2 à 5 dernières années :

Sur ces 220 jours de travail ou cachets, vous devez justifier de :

- Pour les artistes interprètes et musiciens :
 - 60 jours ou cachets répartis sur les 24 derniers mois
 - ou 30 jours ou cachets répartis sur les 12 derniers mois
- Pour les techniciens du spectacle vivant ou réalisateurs :
 - 88 jours de travail ou cachets répartis sur les 24 derniers mois
 - ou 44 jours ou cachets répartis sur les 12 derniers mois
- Pour les techniciens de l'audiovisuel :
 - 130 jours de travail ou cachets répartis sur les 24 derniers mois
 - ou 65 jours de travail ou cachets répartis sur les 12 derniers mois.

Le droit individuel à la formation (DIF)

Le calcul des heures de DIF est basé sur des « périodes de référence » allant du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante.

A compter du 1er avril 2005, vous bénéficiez de 8 heures de droit à formation dès lors que vous avez travaillé au minimum sur une période de référence le nombre de jours (ou cachets) suivant :

- ⇒ Artistes interprètes, musiciens 24 jours minimum
- ⇒ Techniciens du spectacle vivant, metteurs en scène, réalisateurs: 44 jours minimum
- ⇒ Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel 65 jours minimum

- **Demandeurs d'emploi**

Organisme à contacter : ANPE, APEC, Conseil général, Conseil régional

www.anpe.fr

www.apec.asso.fr

- **Travailleurs handicapés**

Organisme à contacter : Agefiph www.agefiph.fr

Critères :

- ⇒ résider et exercer une activité professionnelle en France et être dans l'une des situations suivantes : demandeur d'emploi, salarié, stagiaire de la formation professionnelle, créateur d'entreprise ou travailleur indépendant, étudiant en stage en entreprise.
- ⇒ avoir le statut de personne handicapée. Les titulaires de l'allocation adulte handicapé.

Selon votre région, la structure CapEmploi vous propose de vous accompagner dans votre demande de financement. (www.capemploi.net)

✉ **Bulletin d'inscription**
envoyer à :
Arts, Rire, Clown et Compagnie
18 Bvd Kennedy 66100 Perpignan

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E.mail : _____ @ _____

Je m'inscris à la
Formation d'animateur/trice de Club de Rire2
Spécialisation : séance de « Rire sans Raison »
en maison de retraite et en entreprise

Dates et lieux : 27 et 28 février 2010 à St Antoine l'Abbaye (Isère)

Tarifs : (animation, frais de dossier et location de salle inclus)

Hébergement en pension complète en supplément : 54.50 €

(+ 15 € adhésion individuelle obligatoire pour le lieu du stage)

Merci de cocher la case correspondant à votre inscription

Individuel : 250€

- J'envoie ce bulletin rempli
- Je verse 85 € d'arrhes

Par chèque à l'ordre de
Arts Rire Clown et Compagnie
ou
par CB en téléphonant au
06 25 15 40 24

clôture des inscriptions fixée
le 27 janvier 2010
en financement individuel

Formation continue : 335€

Prise en charge possible par l' 

- J'envoie le bulletin d'inscription
- Je reçois les documents à remettre à l'organisme de prise en charge
- J'envoie le justificatif de dépôt de dossier de prise en charge
- Entretien téléphonique avec le responsable de formation pour valider mon inscription

clôture des inscriptions fixée
le 27 janvier 2010
avec prise en charge

Signature (précédée de la
mention lu et approuvé) :

Date :

Dés réception de votre courrier, le responsable de la formation prendra contact avec vous pour finaliser et valider votre candidature.